

AIGUILHE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune. Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget 2024 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De terminer les travaux d'extension et de rénovation du pôle associatif afin d'apporter aux associations d'Aiguilhe et aux bénévoles de la bibliothèque municipale, des locaux adaptés aptes à entretenir convivialité et implication dans la vie communale ;
- De poursuivre la sécurisation des routes de la commune notamment par la réfection de la rue St Michel, Montée du Séminaire et surtout avec la mise en place de la zone 30 sur tout le coteau d'Aiguilhe.

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

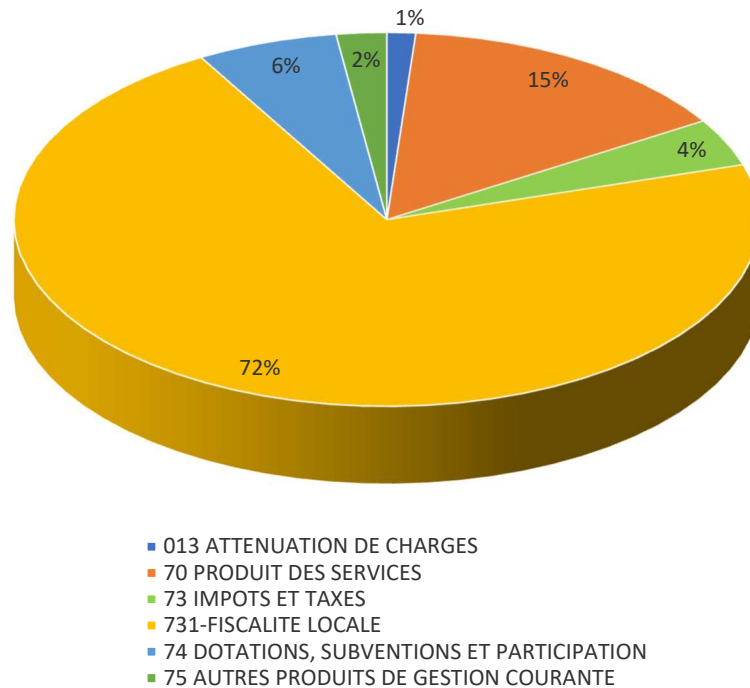
A- Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties...),
- Les dotations versées par l'État (dont la dotation forfaitaire (DF) constitutive avec la dotation de solidarité rurale (DSR) de la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF),
- Les produits courants (redevance de concession rocher et chapelle, locations, cantine...).

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2023+DM	BP 2024	VARIATION
013 ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €	13 000,00 €	-35%
70 PRODUIT DES SERVICES	158 250,00 €	156 000,00 €	-1%
73 IMPOTS ET TAXES	42 890,00 €	42 890,00 €	0%
731-FISCALITE LOCALE	702 778,00 €	747 311,00 €	6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	67 700,00 €	64 043,00 €	-5%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 400,00 €	22 850,00 €	59%
77 PRODUITS SPECIFIQUES		161,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 006 018,00 €	1 046 255,00 €	4%
002-EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	100 000,00 €	100 000,00 €	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 106 018,00 €	1 146 255,00 €	4%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2024



Les prévisions des recettes 2024 sont en légère hausse par rapport au prévisionnel 2023:

- La prévision de la redevance annuelle d'exploitation du rocher reste stable.
- La prévision des autres produits de gestion courante comme les locations, salle polyvalente, droit de place, est en légère hausse avec le retour à la normale des locations de la salle polyvalente.
- Avec la M57, les produits exceptionnels (chapitre 77) disparaissent et sont reportés dans le chapitre 75 autres produits de gestion courante, d'où la hausse du prévisionnel.
- Une prévision en hausse des produits de la fiscalité locale (6%) due en particulier à la revalorisation des bases fiscales par l'Etat.

- La fiscalité

Le choix a été fait de maintenir inchangés les taux des impôts locaux pour 2024 :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière bâtie	36,09%	36,09%
Taxe foncière non bâtie	66,37%	66,37%
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	8,71%	8,71%

Selon les documents envoyés par l'Etat, le produit des taxes foncières et d'habitation devrait s'élever à 740 264,00 € pour 2024 compte tenu de la revalorisation des bases par l'Etat (+3,9 %).

- Les dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat (DF+ DSR) est attendue avec une légère hausse de 3 % à 61 070,00 € (contre 60 127 € en 2023) dont 33 731,00 € de Dotation Forfaitaire (-5 % par rapport à 2023) et 27 339,00 € de Dotation de solidarité rurale (+ 10 % par rapport en 2023).

Autres recettes (redevance, loyers, atténuations de charges)

Elles sont principalement constituées :

- de la redevance d'exploitation du rocher St Michel : 135 000 €
- des loyers perçus par la commune : 13 000 €
- de la cantine : 14 000 €
- des recettes diverses qui sont essentiellement des remboursements de l'assurance suite à des sinistres

REPERES En €/hab	2023	Montant en € par hab pour la strate de référence			
		Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	478	438	525	482	
Dotations et participations	48	267	226	229	
Ventes et autres produits courants non financiers	117	113	132	122	
Produits réels financiers	0	0	1	0	
Produits réels exceptionnels	0	10	12	9	

Strate de référence :

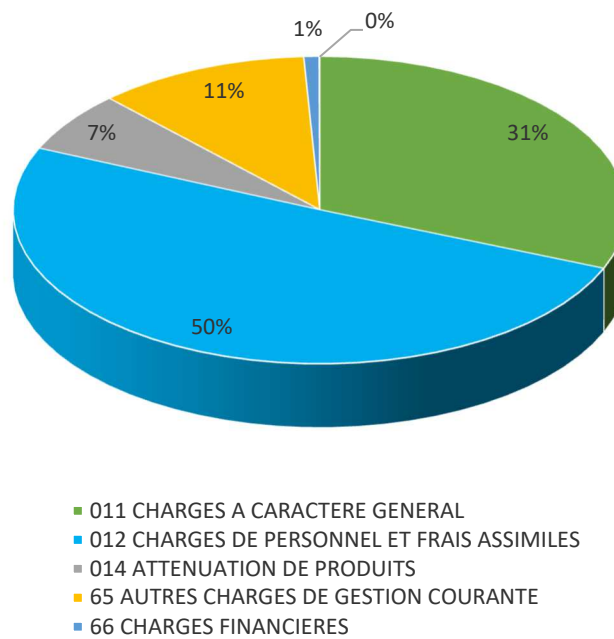
Population : 1536

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

B- les dépenses de fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2023	BP 2024	VARIATION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	249 700,81 €	253 995,00 €	2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	374 209,00 €	409 760,00 €	10%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	51 806,00 €	51 806,00 €	0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	95 094,00 €	91 214,95 €	-4%
66 CHARGES FINANCIERES	7 700,00 €	6 541,71 €	-15%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES/SPECIFIQUES	500,00 €	300,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	779 009,81 €	813 617,66 €	4%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	317 008,19 €	322 637,34 €	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00 €	10 000,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 106 018,00 €	1 146 255,00 €	4%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2024



Les prévisions des dépenses sont en légère hausse par rapport aux prévisions 2023 :

- une légère hausse des charges à caractère général (+2%) avec des prévisions en augmentation pour le gaz et l'électricité liées notamment à des rappels de l'année antérieure,
- la prévision des charges de personnel subit une hausse (+10%) avec l'effet sur une année pleine de recrutement de nouveaux agents, la revalorisation du régime indemnitaire des agents et les revalorisations salariales en année pleine.

REPERES En €/hab	2023 Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	134	227	245	231
Charges de personnel	228	279	303	301
Charges de gestion courante	58	94	124	118
Charges réelles financières	5	15	17	13
Charges réelles exceptionnelles	0	4	7	4

Strate de référence :

Population : 1536

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

II La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes d'investissement perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 258 322,30 €.

A- vue d'ensemble de la section d'investissement

Projets Budget 2024	Dépenses	Recettes
Travaux de voirie	196 928,09 €	7 000,00 €
Aménagement bourg et vers monuments aux morts	96 000,00 €	1 600,00 €
Rapport GINGER du rocher + divers	7 000,00 €	
Aménagement divers du terrain de foot	6 800,00 €	
Externalisation serveur+ portable mairie	8 000,00 €	
Extension et rénovation pôle associatif	445 968,00 €	257 800,00 €
Extension espace d'accueil du rocher St Michel		152 226,72 €
Réaménagement du giratoire des Moulins	11 000,00 €	47 046,00 €
Caméra infra-rouge esplanade du rocher	10 000,00 €	
Mobiliers pôle associatif et bibliothèque	17 400,00 €	
Travaux d'électrification et assainissement	11 404,48 €	
Haies Esplanade et pont François Martin	1 600,00 €	
Ecole matériels divers	5 609,00 €	
Espace St Michel vidéoprojecteur et panneaux réseau européen	6 760,00 €	
Remplacement convecteur électrique service technique	6 000,00 €	
Aires de loisirs	165 000,00 €	
Divers	19 091,72 €	8 000,00 €
TOTAL PROJETS	1 014 561,29 €	473 672,72 €
Opération d'ordre	- €	10 000,00 €
Charges/recettes financières	83 634,20 €	
Déficit/excédent antérieur	160 126,81 €	
Taxe aménagement		2 000,00 €
FCTVA		128 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		322 012,24 €
Virement de la section de fonctionnement		322 637,34 €
TOTAL	1 258 322,30 €	1 258 322,30 €

B- les principaux projets de l'année 2024

❖ Voiries 2024

Réfection voirie rue Saint-Michel, la Montée du Séminaire et le carrefour entre la rue Crozatier et la rue de la Coustette : Au vue de la détérioration des chaussées dans le bourg d'Aiguilhe, il apparaît urgent de réaliser ces travaux de réfection de voirie. Ces voies sont extrêmement fréquentées et leur état actuel représente un danger pour les nombreux automobilistes qui les empruntent.

Zone 30 sur le coteau d'Aiguilhe: La municipalité a décidé la mise en place d'une zone 30 sur l'ensemble du coteau d'Aiguilhe afin d'assurer la sécurité de tous les usagers et notamment les piétons et les cyclistes.

❖ Travaux pôle associatif, extension

La Maison des Associations, ancienne école de la commune, a fait l'objet d'une restructuration intérieure et de travaux de rénovation pour répondre aux besoins d'un tissu associatif dynamique. Pour cela, il a été réalisé une extension du bâtiment existant pour permettre le stockage des matériels des associations et la remise en état des anciennes salles de classe, devenues salles d'activité, et des sanitaires. Les travaux doivent se terminer en juin 2024.

❖ **Aménagement vers monument aux morts**

La forte déclivité du terrain situé devant le monument rend difficile l'accès aux personnes, en particulier à mobilité réduite. Il est envisagé de réaliser plusieurs plateformes en béton désactivé, délimitées par des bordures en arkose de Blavozy, et desservies par un escalier en granit. Ce même escalier sera de nature à favoriser l'accès piétonnier au chemin du Faron. D'autre part, le stationnement des voitures ne sera donc plus possible sur la partie goudronnée devant le monument, ce qui évitera le stationnement gênant pour la tenue des cérémonies. Cela devrait constituer un ensemble esthétique cohérent en parfaite accord avec le Monument aux Morts communal érigé lui-même en granit.

❖ **Aires de loisirs**

La municipalité envisage la réfection des aires de loisirs situées à la Boriette et au bord de la promenade de la Borne. Il est également envisagé de procéder à la réfection du terrain multisport situé vers le stade. Une étude devrait être lancée dans l'année.

C- Épargne brute, épargne nette et capacité de désendettement

La capacité d'autofinancement brute (épargne brute) est la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées). La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Pour l'année 2023, **la commune a dégagé une épargne brute de 329 993,93 €**. Au 31/12/2023, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 511 284,77 € soit **une capacité de désendettement de 1,5 années**.

Au 31/12/2024, le capital restant dû serait de 427 650,57 €, avec une épargne brute prévisionnelle de 232 637,34 € soit une capacité de désendettement prévisionnelle de 1,8 années. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation très critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement débute dès 11-12 ans. La commune se situe bien en deçà de ces seuils.

La capacité d'autofinancement nette (épargne nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure l'exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Pour 2023, le capital remboursé est de 83 634,20€, **la CAF nette 2023 est donc de 246 359,73 €**.

BUDGET 2024 - CCAS

En 2024, le budget du CCAS s'équilibre à la somme de 8 100,00 € en section de fonctionnement. Il n'y a pas de section d'investissement. Pour s'équilibrer, une subvention du budget communal de 4 873,96 € est versée au budget CCAS.

Le CCAS peut apporter une aide aux familles les plus nécessiteuses par le biais de bons d'achats alimentaires, de paiements directs à des fournisseurs de services de première nécessité. De nouveau cette année, le CCAS proposera aux personnes de plus de 65 ans une remise à niveau des connaissances du code de la route et pour ceux qui le souhaitent des séances de conduite, assurées par une auto-école.

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
Total des produits	6 074,00 €
Total des charges	6 753,96 €
Résultat comptable de l'exercice	- 679,96 €
Résultat incorporé au BP 2023 (excédent 2022)	3 506,00 €
Résultat administratif à affecter	2 826,04 €

BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS	
Charges	8 100,00 €
Produits	5 273,96 €
Résultat antérieur incorporé : excédent 2023	2 826,04 €